

MÉDECINE

Avec 13 prix Nobel de physiologie ou de médecine (Jules Hoffmann, prix Nobel de médecine en 2011 pour moitié avec l'américain Bruce Beutler) et près de 80 premières médicales réalisées par les praticiens français entre 1950 et 2011, la grande tradition médicale française maintient toujours sa renommée internationale : découverte de la trisomie 21 (1958), première greffe rénale avec donneur apparenté (1959), vaccin contre l'hépatite B (1981), implantation d'une pompe à insuline chez un diabétique (1981), VIH (1983), découverte de la greffe de cellules souches issues du sang du cordon ombilical (1993), allogreffe du visage (2005), première autotransfusion humaine de globules rouges à partir de cellules souches (2011).

L'activité médicale utilise et coordonne aujourd'hui un ensemble de sciences orientées vers la santé de l'homme et la lutte contre les maladies. L'approfondissement des connaissances et le perfectionnement des techniques ont ainsi permis de développer, à partir de la médecine générale, 11 spécialités parmi lesquelles l'étudiant en 3^e cycle choisit sa spécialisation. En dehors du Diplôme d'État de Docteur en médecine, en pharmacie ou en chirurgie dentaire, des diplômes nationaux de Licence et de Master, ainsi que des diplômes universitaires, sont proposés par les Facultés de médecine et de pharmacie pour des formations spécifiques en santé intégrant des disciplines comme l'informatique, le droit, les sciences sanitaires et sociales, les bio et nanotechnologies.

Les études de médecine sont, après le Baccalauréat ou l'équivalent, de 9 ans pour les médecins généralistes et jusqu'à 10 ou 11 ans pour les spécialistes. La sélection à l'entrée est des plus sévères, 15 à 20% seulement des étudiants réussissent le concours de passage de la 1^{ère} à la 2^e année de médecine. Le *numerus clausus* fixe le nombre total de places disponibles chaque année pour l'ensemble des filières, soit 8 124 places en 2017-2018. Le nombre d'étudiants étrangers hors Union Européenne est majoré à 8% maximum du total du *numerus clausus* des étudiants admis en 2^e année de médecine à l'issue du concours de la Première année commune des études de santé (PACÉS).

ACCÈS AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Quel que soit le niveau de formation en médecine de l'étudiant étranger, le passage du concours est obligatoire en fin de 1^{ère} année (PACÉS). Pour l'accès en 3^e cycle, un concours spécifique d'Internat en médecine à titre étranger est organisé. Le dossier d'inscription est à remettre au plus tard fin mars. Les épreuves d'Admissibilité sont organisées en septembre à l'Ambassade de France (Service de Coopération et d'Action Culturelle) ou au Consulat, et les épreuves d'admission en décembre.

Pour 2016-2017, deux postes sont proposés en Cardiologie et maladies vasculaires, Médecine du travail.

www.cng.sante.fr/Concours-d-internat-de-medecine-a.html

Pour les Médecins généralistes ou spécialistes diplômés dans leur pays d'origine, l'inscription sur dossier pour intégrer directement un Diplôme de formation médicale spécialisée (DFMS) ou approfondie (DFMSA) est à retirer auprès du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France. Le nombre de places offertes est limité par discipline et spécialité pour chaque inter-région.

11 SPÉCIALITÉS

• Anesthésie-réanimation • Biologie médicale • Gynécologie médicale • Gynécologie-obstétrique • Médecine générale • Médecine du travail • Pédiatrie • Psychiatrie • Santé publique

SPÉCIALITÉS CHIRURGICALES

• Chirurgie générale • Neurochirurgie • Ophtalmologie • Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-facial • Stomatologie

SPÉCIALITÉS MÉDICALES

• Anatomie et cytologie pathologique • Cardiologie et maladies vasculaires • Dermatologie et vénéréologie • Gastro-entérologie et hépatologie • Génétique médicale • Hématologie • Médecine interne • Médecine nucléaire • Médecine physique et de réadaptation • Néphrologie • Neurologie • Oncologie • Pneumologie • Radiodiagnostic et imagerie médicale • Rhumatologie

EN CHIFFRES

- 222 150 médecins exercent en France (2015)
- 130 450 personnes travaillent en libéral ou mixte (2015)
- 70 000 salariés hospitaliers.
- 24 000 médecins salariés non hospitaliers (recherche, industrie pharmaceutique, centres d'analyses, administration, éducation nationale, armée, humanitaire)

Sources : www.insee.fr - Conseil national de l'Ordre des médecins

LIENS UTILES

- Académie nationale de médecine : www.academie-medecine.fr
- Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEFMF) : www.anemf.org
- Centre national des concours d'Internat (CNCI) - Médecine, Pharmacie, Odontologie : www.cnci.univ-paris5.fr
- Centre national de gestion des praticiens hospitaliers : www.cng.sante.fr
- Communauté médicale et paramédicale indépendante (étudiants en médecine et paramédical) : www.remede.org
- Diplôme de français professionnel médical (DFM) de la Chambre de commerce de Paris (CCIP) :

www.centredelanguefrancaise.paris/tests-diplomes/diplomes-francais-professionnel-dfp/sante/

- École des hautes études en santé publique (EHESP) : www.ehesp.fr
- Hôpitaux de France : www.hopital.fr
- Ministère du travail, de l'emploi et de la santé (secteur Santé) : www.sante.gouv.fr
- Ordre national des médecins : www.conseil-national.medecin.fr
- Réseau CHRU - Centres hospitaliers régionaux et universitaires : www.reseau-chu.org
- Université de Strasbourg, Faculté de médecine (concours DFMS-DFMSA) : <http://med.unistra.fr/fre/Formation/3eme-cycle/>
- Université numérique francophone des sciences de la santé et du sport : www.unf3s.org

CHOISIR SA FORMATION

www.campusfrance.org

➤ Trouvez votre formation ➤ Programs taught in English ➤ Courts séjours ➤ Financez vos études

Intégrées au système européen L-M-D, les études de médecine en France se découpent en 3 cycles et associent une Université à l'un des 32 Centres Hospitaliers Régionaux et Universitaires français (CHRU). La Première année commune des études de santé (PACÉS) est accessible avec un Baccalauréat ou l'équivalent de préférence scientifique, avec la possibilité de suivre aussi une préparation complémentaire dans une école pour l'obtention du concours de fin d'année.

Attention : les études médicales sont exclusivement dispensées en français (niveau de français requis B2 du CECRL).

PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE DES ÉTUDES DE SANTÉ (PACÉS)

Préparée dans une Faculté ou une Unité de Formation et de Recherche (UFR) de médecine d'une Université, la première année est commune aux 4 filières – médecine (+kinésithérapie, voire ergothérapie, psychomotricité), chirurgie dentaire, pharmacie et maïeutique (sage-femme) – et donne accès à 4 concours distincts. Les étudiants peuvent présenter 2 concours au maximum.

Au premier semestre, le tronc commun conjugue l'étude des sciences « fondamentales » (chimie, biologie, embryologie, histologie) et les aspects fonctionnels de l'organisation des appareils et systèmes. Il est validé par la première partie du concours dont le classement précède à une orientation (en moyenne 85% sont admis à poursuivre en PACÉS et 15% sont réorientés vers d'autres formations universitaires). Au second semestre, l'étude des aspects fonctionnels de l'organisation des appareils et systèmes est poursuivie et complétée par les aspects morphologiques, la pharmacologie et les sciences humaines et sociales (santé, société, humanité). Les étudiants choisissent également une ou plusieurs Unités d'Enseignement spécifiques concernant les 4/5 filières de médecine (+kiné), pharmacie, chirurgie dentaire et sage-femme. En fin de semestre, la deuxième partie du concours est passée dans la filière choisie (médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, sage-femme). Chaque concours détermine un classement associé à un numerus clausus. La poursuite d'études est donc conditionnée par le rang obtenu. Une réorientation (« droit au remords ») est possible dans la filière à laquelle les étudiants peuvent prétendre, à l'issue des épreuves de classement de fin de 1^{ère} année, pour une admission en deuxième année des études de santé (nombre d'admissions limité fixé par arrêté).

Attention : Un seul doublement possible de l'année de PACÉS.

DEUXIÈME ANNÉE DU PREMIER CYCLE DES ÉTUDES MÉDICALES (PCEM 2)

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM 2) – Deuxième année de Licence

La deuxième année approfondit la formation de première année en vue de l'obtention du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM). Les étudiants doivent également suivre un stage infirmier d'une durée de 4 semaines effectué dans un cadre hospitalier. L'admission au 2^e cycle n'est possible qu'à la suite d'un examen.

PREMIÈRE ANNÉE DCEM 1 – TROISIÈME ANNÉE DE LICENCE

Cette année approfondit les études du 1^{er} cycle et intègre de nouvelles disciplines comme la sémiologie clinique ou l'imagerie médicale, ainsi que l'enseignement de langues étrangères, l'informatique et le droit.

DEUXIÈME, TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉES : DCEM 2, 3 ET 4 - EXTERNAT

Ces trois années, qui constituent l'Externat, sont consacrées à l'apprentissage à l'hôpital avec 36 mois de stages, 4 par an dans différents services de spécialités. Les étudiants hospitaliers suivent également une formation en alternance et passent un examen chaque fin d'année pour lequel l'évaluation des stages et des gardes effectuées sont prises en compte. Ils sont rémunérés en tant que salariés de l'Assistance publique (de 128 à 277€ par mois).

L'Externe est un étudiant hospitalier rémunéré par le groupe hospitalier auquel l'Université est rattachée – Centre Hospitalier Universitaire (CHU), Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU), Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) – qui apprend à reconnaître les différents signes d'une maladie. Il est salarié sous contrat à durée déterminée sous la responsabilité d'un Interne chef de clinique/ praticien hospitalier.

L'EXAMEN CLASSANT NATIONAL/ÉPREUVES CLASSANTES NATIONALES (ECN)

L'Examen Classant National est passé en quatrième et dernière année du 2^e cycle et permet la poursuite des études en Internat. À l'issue du concours et suivant son classement, l'étudiant choisit son Centre Hospitalier Universitaire, ainsi qu'une des 11 spécialités proposées, puis les services où il effectuera des stages de 6 mois.

Durant l'**Internat**, l'étudiant reste dans le cadre hospitalier sous la responsabilité d'un « senior », mais est considéré comme un professionnel qui a l'autorisation de prescrire. Il perçoit un salaire variant entre 1375 et 2112€ brut par mois selon l'année, auquel s'ajoutent les gardes (119 à 130€ par garde). L'Internat fournit une expérience professionnelle initiale dans la spécialité choisie, ses enseignements étant essentiellement pratiques. L'Internat dure entre 3 ans pour la médecine générale et de 4 à 5 ans pour certaines spécialités. L'Interne doit valider l'ensemble des stages de 6 mois requis pour son **Diplôme d'Études Spécialisées (DES)**, suivre des enseignements théoriques et pratiques, et préparer enfin une thèse.

À l'issue du cursus, les Internes obtiennent le **Diplôme d'État de Docteur en médecine** après avoir validé la fin de l'Internat et soutenu une thèse du Diplôme d'études spécialisées (DES) qualifiant pour l'exercice exclusif de la spécialité. 4 à 5 ans d'études sont nécessaires selon la spécialité (3 ans en médecine générale). Le **Diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine (DESC)** peut être acquis dans le cadre du 3^e cycle des études médicales et ouvre droit à la qualification de spécialiste correspon-

dant à l'intitulé du diplôme Le DESC s'effectue en 4 ou 6 semestres selon la spécialité.

DIPLÔME DE FORMATION MÉDICALE SPÉCIALISÉE (DFMS) ET APPROFONDIE (DFMSA)

Peuvent s'inscrire à un DFMS ou DFMSA, les médecins et les pharmaciens étrangers hors Union Européenne titulaires d'un diplôme de médecin ou de pharmacien permettant l'exercice dans leur pays d'origine et en cours de formation spécialisée. Les enseignements sont choisis parmi ceux du Diplôme d'études spécialisées (DES) ou du Diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) correspondant à la formation spécialisée choisie par le candidat.

Attention : La durée de la formation du DFMS ou DFMSA ne peut être inférieure à un semestre, ni excéder deux semestres. Le DFMS et le DFMSA ne donnent pas le droit d'exercer la médecine en France.

Renseignements relatifs au concours du DFMS/DFMSA :

Université de Strasbourg, Faculté de médecine :

<http://med.unistra.fr/fre/Formation>3e cycle>DFMS-DFMSA>

LES AUTRES FORMATIONS ET DIPLÔMES

Les diplômes d'établissements sont en général des formations de spécialités courtes qui sont parfois ouvertes aux médecins ou aux étudiants étrangers de 3^e cycle.

Les DU et DIU sont accessibles dans le cadre de programmes et de conventions et pour les ressortissants de l'Union Européenne.

- La **Capacité de Médecine (CAPME)** est une formation complémentaire conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou d'État. Il existe différentes Capacités selon les universités qui sont accessibles aux médecins étrangers : Capacité d'évaluation et traitement de la douleur, de gériatrie, d'hydrologie et climatologie médicales, etc. Elles sont généralement d'une durée de 2 ans (environ 800 h de formation et 800 h de stage).

- Le **Diplôme Universitaire (DU)** concerne en priorité les médecins et les étudiants inscrits dans le cadre d'un DES ou d'un DESC pour acquérir des connaissances techniques approfondies sur un champ particulier : échographie gynécologie et obstétricale, gestion des urgences en milieu du travail, neuro-réanimation, obstétrique et périnatalité en médecine d'urgence...

- Le **Diplôme Inter-Universitaire (DIU)** est un diplôme d'établissement qui concerne en général les titulaires d'un diplôme d'État français de Docteur en médecine, les Internes de spécialités, ou les titulaires d'un diplôme d'État de Docteur en médecine d'un pays de l'Union Européenne. Les DIU sont des diplômes très spécialisés sur l'ensemble de la discipline : anatomie appliquée à l'examen clinique et à l'imagerie, appareillage et déformations